

Pollution atmosphérique par les métaux en France

Dix ans de biosurveillance des retombées

Catherine Rausch de Traubenberg¹, Laurence Galsomiers²
et Yann Martinet³

¹ Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), Paris.

² Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Paris.

³ Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA), Paris.

Illustrations de couverture (de gauche à droite) :

1. Prélèvement d'échantillon de mousse (*Scleropodium purum*), sur un site choisi pour la campagne 2006 du dispositif BRAMM dédié à la biosurveillance de la pollution atmosphérique métallique par les mousses, en proximité de la placette forestière EPC87 du réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers (RENECOFOR) (© S. Leblond, MNHN).
2. De nombreuses activités humaines génèrent des émissions atmosphériques susceptibles d'impacter les écosystèmes. De fait, ce cliché ne vise pas à stigmatiser une source d'émissions en particulier (© CITEPA).

Imprimé en France
ISBN : 978-2-7598-0725-3

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

© EDP Sciences 2013